



# CHARTRE DE L'ORGANISATION

## D'UNE JOURNEE DU

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

## D'HALTEROPHILIE SAISON 2025/2026

Adoptée par le Comité directeur du 05/04/2025

### Sommaire

Préambule .....	2
1. Salle de compétition.....	3
2. Aire de compétition.....	4
3. Salle d'échauffement .....	5
4. Salle pour la pesée .....	6
5. Vestiaires et sanitaires .....	7
6. Contrôle anti-dopage .....	8
7. Hébergement - restauration .....	9
8. Récompenses .....	9

# Constat d'une journée de championnat de France des clubs

Club organisateur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Niveau du championnat : TOP9  NAT1  NAT2

Equipe masculine  Equipe féminine

Noms des arbitres :

- Club 1 : \_\_\_\_\_
- Club 2 : \_\_\_\_\_
- Club 3 : \_\_\_\_\_

Signature des arbitres :

--	--	--

Commentaire des arbitres si besoin :

## Préambule

L'organisation d'un match du championnat de France des clubs implique un engagement moral et financier de la part de l'organisateur.

La FFHM, avec ses organes déconcentrés, rappelle, et ce conformément à l'objet de ses statuts, que le développement de l'activité passe par la promotion et le respect de notre réglementation.

Dans cette charte, nous vous indiquons les points à respecter, ceux qui sont **en gras et souligné** peuvent faire l'objet d'une pénalité (voir ces dernières dans chaque chapitre).

Ces pénalités ne seront appliquées qu'une seule fois dans la saison.

A chaque journée du championnat et à l'issue de la pesée, les trois arbitres des trois clubs présents, devront réaliser un constat du respect de la charte (remplir en premier la page 3).

Ensuite, vous trouverez ci-dessous tous les points avec une case  OUI  NON qui seront à cocher.

Si besoin, il est aussi possible d'ajouter des commentaires afin d'expliquer les points ayant reçu un avis négatif et/ou un désaccord entre les signataires.

**Le club organisateur doit envoyer ce constat**, par mail à l'adresse [resultats@ffhaltero.fr](mailto:resultats@ffhaltero.fr), au plus tard le dimanche (minuit) qui suit le match. Si l'envoi n'est pas effectué dans le délai imparti, le club organisateur pourra perdre sa caution. Comme pour les feuilles de match, une copie signée des trois arbitres doit être archivée par le club. La CDPDS pourra, si besoin, demander à l'organisateur de lui fournir ce document papier.

La CDPDS pourrait aussi appliquer ces pénalités si un délégué fédéral, un élu de la FFHM ou un élu de la ligue où se déroule la compétition, nous envoie un mail ou un courrier qui relate les manquements constatés. Si besoin la CDPDS pourra demander des preuves (photos par exemple) pour étayer les constats.

La signature de cette charte est obligatoire lors de l'engagement. En cas de non-signature, l'équipe ne sera pas engagée dans le championnat (NAT2/NAT1/TOP9).

### **1. Salle de compétition**

---

OUI  NON : 200m<sup>2</sup> de surface au sol (au minimum) avec une accessibilité qui en aucun cas ne peut troubler le bon déroulement de la compétition

OUI  NON : Salle chauffée (si nécessaire) pendant la compétition (minimum 15 degrés)

OUI  NON : 50 places assises (minimum)

OUI  NON : **Tableau d'affichage pour le suivi de la compétition pour les spectateurs**

**Pénalité** : 1 avertissement la première saison

Si cela se reproduit la saison suivante, 2 points seront retirés sur le total des 4 journées.

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

## 2. Aire de compétition

---

L'aire de compétition doit satisfaire à la réglementation IWF.

OUI  NON : 1 plateau de compétition de 4 m sur 4 m

OUI  NON : 1 barre chargée en fonction du sexe des athlètes (minimum 150 kg pour les féminines et minimum 200 kg pour les masculins)

OUI  NON : 1 système d'arbitrage électronique

OUI  NON : Tables et chaises pour les arbitres et officiels

OUI  NON : Le speaker doit se situer au même niveau que le plateau et posséder une excellente sonorisation, il doit pouvoir lire la feuille de match scoresheet sur un écran dédié

OUI  NON : Prévoir une brosse et du produit désinfectant pour nettoyer la barre de compétition

**Pénalité** : 1 point en moins sur le total des 4 journées.

Si cela se reproduit la saison suivante, 100€ de pénalité et 2 points retirés sur le total des 4 journées.

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

### 3. Salle d'échauffement

---

- OUI  NON : 1 salle d'échauffement attenante et communicante avec la salle de compétition chauffée si nécessaire (minimum 15 degrés)
- OUI  NON : **2 plateaux d'échauffement par équipe ou 1 seul s'il fait au minimum 4 mètres de long**
- OUI  NON : **1 haut-parleur relié au secrétariat**
- OUI  NON : **2 barres chargées par équipe, en fonction du sexe des athlètes (minimum 120 kg pour les féminines et minimum 180 kg pour les masculins)**
- OUI  NON : **Mise en place du système scoresheet, un chef Marshal avec carte pour compétition et un secrétaire de compétition (les deux sont fournis par le club organisateur)**
- OUI  NON : **1 écran dédié aux équipes pour le suivi de la feuille de match, relié au système scoresheet du secrétaire de compétition**
- OUI  NON : 1 liaison vidéo avec la salle de compétition est optionnel
- OUI  NON : Bouteilles d'eau + magnésie à disposition des athlètes
- OUI  NON : Si plusieurs plateaux s'enchaînent, prévoir de libérer la salle d'échauffement 20 minutes minimum avant la présentation.

**Pénalité** : 1 point en moins sur le total des 4 journées. Si cela se reproduit la saison suivante, 100€ de pénalité et 2 points retirés sur le total des 4 journées.

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

#### 4. Salle pour la pesée

---

OUI  NON : Table et chaise pour le secrétaire

OUI  NON : Salle chauffée (minimum 15 degrés) de 10 m<sup>2</sup> minimum

OUI  NON : Le matériel nécessaire pour la pesée : crayons, cartes de compétition des athlètes

OUI  NON : Une balance avec certificat de contrôle à jour (pesant jusqu'à 150 kg minimum)

OUI  NON : Dans la mesure du possible, un ordinateur pour saisir en direct la feuille de match.

**Pénalité** : amende de 100€, si récidive la saison suivante amende de 200€.

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

## 5. Vestiaires et sanitaires

---

OUI  NON : 1 vestiaire (un pour chaque catégorie de sexe) chauffé (minimum 15 degrés)

OUI  NON : Douches à la disposition des athlètes

OUI  NON : Sanitaires proches de la salle d'échauffement

**Pénalité** : amende de 100€, si récidive la saison suivante amende de 200€.

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

## 6. Contrôle anti-dopage

---

OUI  NON : 1 local avec lavabo et eau courante, équipé de toilettes, mis à la disposition du préleveur

OUI  NON : 1 salle d'attente prévue à proximité

OUI  NON : Bouteilles d'eau fermées à disposition

**Commentaire des arbitres (si besoin) :**

## ***7. Hébergement - Restauration***

---

Au plus tard trois semaines avant la compétition, le club recevant doit impérativement faire parvenir aux autres équipes participantes, l'ensemble des renseignements concernant la compétition (l'adresse de la salle de compétition, liste des hôtels et restaurants à des prix abordables proches du site, restauration rapide sur le site, etc.) En l'absence de restauration rapide ou de buvette, le club organisateur devra en informer les clubs lors de la convocation.

Il est souhaitable qu'un banquet ou un pot de l'amitié soit organisé à la fin de la compétition.

## ***8. Récompenses***

---

Toujours dans un souci de convivialité, chaque participant se verra remettre des présents par le club recevant (produits du terroir, spécialités, etc...).